



BOURSES DE LYCEE

RENTREE 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la procédure concernant les bourses pour la prochaine rentrée :

- Les familles bénéficiaires de la bourse de lycée, pendant l'année scolaire 2025 / 2026, **devront déposer une nouvelle demande en septembre 2026.**
- Pour les élèves non boursiers durant l'année scolaire 2025/2026, les familles qui souhaitent demander les bourses de lycée devront également effectuer les démarches en septembre.

Cette demande se fera obligatoirement à l'aide du formulaire papier, disponible au secrétariat du lycée, à partir de la rentrée scolaire.

La demande ne peut être faite que par un seul des responsables légaux. Dans le cas contraire, le dossier sera jugé irrecevable et ne sera pas instruit par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Vous pouvez utiliser le simulateur via le lien ci-dessous afin de savoir si vous êtes éligible à la bourse de lycée (**Veillez à bien cliquer sur : « simulateur pour la bourse de lycée » y compris pour les élèves de 3^{ème} Prépa-métiers**) :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Très cordialement,

Pour Béatrice TAURAND
Chef d'Etablissement

Anne-Marie BAILLY
Assistante de Direction

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE
Année scolaire 2026-2027

Barème d'attribution des bourses de lycée 2026-2027

Année de référence des revenus : 2025

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	22 037	17 445	14 816	11 949	7 426	2 902
2	23 731	19 033	16 162	13 034	8 252	3 468
3	27 121	22 204	18 856	15 208	9 902	4 596
4	31 360	25 378	21 550	17 380	11 551	5 723
5	35 597	30 136	25 591	20 639	14 027	7 414
6	40 684	34 893	29 632	23 900	16 504	9 105
7	45 769	39 652	33 674	27 156	18 978	10 799
8 ou plus	50 855	44 412	37 715	30 415	21 454	12 489
Montant annuel de la bourse	504 €	621 €	732 €	843 €	957 €	1 071 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse nationale de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

() attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles*

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**